

ECHO

Journal d'Information des
Militants CGT de l'Allier

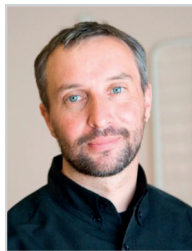
Flash



**18 décembre :
Les syndicalistes s'invitent au
Conseil Municipal de Montluçon**

- Une : Photo
(Propriété UD 03)
- P2 : Editorial
- P3 : CE de l'UD
- P4 et 5 : Elections
Interview
- P6 : Bi média
Hommage à
Sylvaine
- P7 : Formation
Syndicale
- P8 : Déploiement
Lutte

Editeur : Union Départementale
des Syndicats CGT de l'Allier
18 avenue Jules Ferry
03100 MONTLUCON
Laurent Indrusiak -
Directeur de Publication
Jean Pascal Pradel -
Responsable de rédaction
Site internet : www.cgt03.fr
Prix : 1 € 30
C.P.A.P. 0414 S 06639
Impression : ART ET NET
03190 Audes



LOIN DEVANT !

La CGT reste la première organisation syndicale dans la Fonction Publique. Ce résultat mérité nous rassure dans la période.

En effet, les semaines qui ont précédé le scrutin, nous avons assisté à une multiplication d'analyses de soi-disant spécialistes qui prédisaient et souhaitaient que la CGT ne soit plus le premier syndicat dans la Fonction Publique. Rappelez-vous, ils nous avaient déjà fait le coup lors des élections TPE.

Pas de chance pour eux, et leurs petits amis : patronat et gouvernement, la CGT reste en tête avec un résultat de 23,1 %. Elle confirme sa première place, devançant de 4 points la seconde organisation. Dans l'Allier, les résultats sont encore plus marqués, mais je n'en dirais pas plus, puisque cela fait parti des articles que vous trouverez dans cet Echo-Flash.

Ce bon résultat dans notre département est dû au travail effectué par les militants, la proximité, la présence effective auprès des salariés, sur toutes leurs revendications.

Dans le secteur privé aussi les salariés font confiance à la CGT. Sur le secteur de Moulins, les salariés de l'hôtel Mercure se sont tournés vers l'UL pour faire face à une direction qui pensait que les droits des salariés devaient être ceux qu'elle souhaitait leur accorder. A l'issue d'un mouvement de grève, où l'Union Locale, par sa présence, a permis de faire respecter les revendications des salariés, les 11 salariés se sont syndiqués.

Sur le secteur de Montluçon, d'autres ont fait, eux aussi, le choix de rejoindre la CGT. C'est le cas chez Environnement Recycling, chez Puygrenier et Vitam.

Tous ces résultats, prenons les comme un cadeau de fin d'année, même si je vous l'accorde, il n'a pas été gratuit, il a fallu aller le chercher.

Je profite de cet édito pour vous souhaiter à vous camarades, ainsi qu'à vos proches, de bonnes fêtes de fin d'année.

Laurent Indrusiak
Secrétaire Général de l'UD.

LE SENS DU DEBAT ET DES RESPONSABILITES



11 décembre 2014, dernière Commission Exécutive de l'année pour notre Union Départementale. Nous sommes percutés de plein fouet par l'étalage médiatique « d'affaires internes », de niveau national, qui bouscule toute la CGT.

Solidaires et responsables.

Il en faudrait plus pour nous désarçonner et nous détourner d'une de nos principales préoccupations que constitue la défense des salariés.



En ce sens, dès 7 h 00, quelques membres de la Commission Exécutive ont rejoint des camarades de diverses entreprises du bassin moulinois partis soutenir les salariés en grève de l'hôtel Mercure, à Moulins. De son côté, la CE décidera la rédaction d'une motion de soutien à leur intention, puis d'aller physiquement les soutenir en début d'après-midi, avant de réaliser un déploiement dans la zone commerciale, rue de Lyon, à Moulins, afin de dénoncer la « loi Macron », instaurant l'ouverture des commerces le dimanche.

Cette dernière CE s'attachera également à remplir ses obligations comptables comme l'y oblige la loi d'août 2008 « dite de modernisation sociale ». Les comptes de l'UD, pour 2013, ont donc été arrêtés après avoir été transmis préalablement à chacun des membres de la CE, afin qu'ils puissent les examiner et formuler les

questionnements et remarques qu'ils jugeraient nécessaires. Commentés en séance par la trésorière, les comptes devant être approuvés avant transmission à la DIRECCTE pour publication sont mis au vote et adoptés à l'unanimité. Les membres de la CE insistent sur le fait que la Commission Financière et de Contrôle doit pleinement jouer son rôle et se réunir autant de fois qu'elle le souhaite. De fait, cette dernière est invitée à se réunir courant deuxième quinzaine de janvier pour examiner l'exercice comptable 2013 et à le faire, au minimum, une fois chaque fin d'année après la procédure d'arrêt des comptes et avant leur validation par la CE.

Un mandat clair.

Une grande partie de la matinée sera consacrée à l'examen des « révélations » distillées savamment par la presse. Sur 23 camarades présents à cette CE, 17 s'exprimeront. Le débat, à l'intérieur de nos structures, est donc plus que nécessaire. Si nous ne sommes pas dupes de la manipulation de nos adversaires de classe, qui ont pour projet de casser les droits sociaux des salariés, et pour lesquelles une CGT affaiblie constitue une aubaine, il s'avère que des dépenses plutôt inconsidérées et des agissements mettant à mal l'éthique de la CGT ont bien eu lieu. L'ensemble de la CE s'accorde à dire que ce n'est pas le lynchage ou la démission d'un homme qui peuvent régler les problèmes mais la nécessaire réflexion collective de

l'organisation sur ses modes de fonctionnement et ses pratiques au niveau confédéral. Tout comme il ne faudra pas occulter de statuer sur ceux qui ont allumé la mèche, entretenant un climat délétère, provoquant ainsi des nuisances considérables à l'encontre de la CGT. Convaincu qu'il nous faut prendre les décisions qui nous conduiront, à terme, à sortir de cette crise par le haut, la CE, à l'unanimité, donne mandat au secrétaire général de l'UD, lors du CCN du 13/01/15, pour demander la démission du Bureau Confédéral dans son ensemble, ainsi que la convocation d'un Congrès Confédéral Extraordinaire d'ici fin 2015. Décision est prise d'avancer la première CE de l'UD au 07/01/15 afin de prendre en compte les derniers rebondissements, si besoin était, et décider démocratiquement du mandat adéquat à donner à notre Secrétaire Général.

Pour clore la matinée, un point rapide sur les résultats des élections professionnelles dans la Fonction Publique sera fait. Une fine analyse vous est livrée dans les pages suivantes. Une pré-information sur l'obligation de la mise en place d'une mutuelle obligatoire pour les salariés de l'UD et des UL est donnée. Rappel est fait sur la tenue de la « formation de formateurs », et celle de « collectif de direction » en février 2015.

Au vu de cette dense activité, ceux qui rêvent d'une CGT à terre vont sans doute devoir attendre !

Gisèle Bascoulergue



Représentativité.

Le 4 décembre 2014 les salariés votaient dans la Fonction Publique dont les résultats vont participer à la mesure de la représentativité de la CGT dans son ensemble. Cet événement majeur où 5 millions de salariés devaient élire leurs représentants ne doit pas non plus effacer les élections qui se tiennent régulièrement dans le secteur privé. (Ceci fera l'objet d'un article dans un de nos prochains écho flash) à l'image des élections au sein des Caisses Mutuelle Complémentaire Action Sociale (CMCAS) qui avaient lieu le 28 novembre.

Nos camarades CGT d'EDF-GDF ont réalisé des scores très intéressants sur les deux pôles de notre département. A Montluçon/Guéret ils obtiennent 67.56 % (+4.05 %) des voix, raflant ainsi 17 sièges sur 24, à Moulins/Vichy c'est 63.82 %, soit 16 sièges sur 23.

La participation en légère baisse.

Les agents des trois Fonctions Publiques (État, Territoriale, Hospitalière, près de 5,4 millions de personnes), étaient invités à élire leurs représentants syndicaux pour la première fois au même moment.

Elles se sont déroulées dans un climat délétère porté par les médias et soutenu par le gouvernement. La CGT était le syndicat à abattre. Les attaques contre la CGT, avant le rendez vous élections, sont tout sauf un hasard.

On peut regretter le taux de participation faible, 54,5 %, contre 59,1 % en 2011 dans la territoriale, de 53.3% dans la Fonction Publique d'Etat et de 51.2 % dans l'Hospitalière.

Les résultats confirment que la CGT reste première organisation avec 23.1 %, cela aura certainement déçu

nos adversaires de classe. Avec un recul de 2.3 %, il est évident que les agressions que la CGT a subi aux travers de la propagande journalistique ont eu un impact sur le résultat. Elle reste leader dans ses bastions traditionnels de la Fonction Publique Territoriale (29,5 %) et Hospitalière (32,1 %).

Dans l'Allier.

Les résultats concernant les établissements de la santé sont très encourageants puisque dans notre département la CGT obtient 44.1% des voix, elle reste ainsi, première organisation loin devant Force Ouvrière qui pointe à 34 %. Il est à rappeler que ce bon score s'appuie en particulier sur les excellents résultats des petits établissements.

L'abondant travail fait en amont des élections a permis de présenter 23 listes dans 27 établissements. Dans ceux-ci ce n'est pas moins de 11 sites qui ont vu la CGT plébiscitée par les salariés et être première organisation syndicale.

Les finances publiques dans notre département présentent un résultat de 30.52 % pour la CGT qui reste première organisation représentative des salariés devant Solidaires à 29 %. Néanmoins, il est à noter une perte de 5 points pour la CGT.

La CGT des Activités Postales et de Communications Allier connaît quant à elle une conclusion plus que favorable puisque c'est avec 41.23 % des voix que nos camarades gagnent ces élections (dites "facteur") renforçant ainsi leur audience au regard des dernières où ils avaient réalisé 38% des voix. Le comité technique courrier se positionne très favorablement avec 44 % des voix pour la CGT

Il faut apporter une précision sur



le scrutin de cette année qui augmente encore la valeur des résultats de la CGT à la FAPT, puisque nos camarades se sont vus opposer à une liste unitaire (UNSA, CGC, CFTC).

Pour les territoriaux au niveau du centre de gestions (agglomération des votes de toutes les petites communes), la CGT obtient 50.35 % au Comité Technique Départemental (conditions de travail, organisation du travail...) et 47.38 % toutes catégories confondues en ce qui concerne les commissions administratives paritaires (gestion des carrières).

Les champs étant vastes dans ce type d'élection, nous pouvons donner quelques chiffres qui nous sont parvenus dans la territoriale :

- ☞ Conseil Régional d'Auvergne 27.16 % au comité technique paritaire, derrière l'UNSA et loin devant FO. La CGT présentait des listes dans les catégories C où elle réalise un score de 29.95% devant l'UNSA.
- ☞ Au SICTOM de Domérat la CGT obtient deux sièges sur trois et prend un siège à FO.

PROMETTEURS

- ☞ Au Conseil Général de l'Allier nos camarades sont en tête dans le scrutin du comité technique devant la CFDT, malgré une multiplication des listes.
- ☞ La communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier est en tête de ses élections, il en est de même pour la communauté d'agglomération de Montluçon qui récupère 3 sièges / 4 pour la CGT.
- ☞ La ville de Montluçon voit nos camarades de la CGT devenir majoritaires au Comité Technique (4 sièges sur 6) et dans toutes les catégories où ils présentaient des candidats.
- ☞ A l'agglo de Moulins la CGT qui était présente pour la première fois obtient 1 siège, le CT d'Yzeure bénéficie des 5 sièges. Le SICTOM nord Allier reste stable avec 2 sièges face à l'UNSA qui en a autant.

La CGT Educ'action réalise un score tout-à-fait honorable en Auvergne et dans l'Allier en particulier. Elle échoue à six voix du comité technique paritaire départemental alors qu'elle présentait pour la première fois une liste dans le premier degré (école primaire et maternelle). Elle est la seule organisation de transformation sociale à progresser (la FSU et Solidaire perdent des sièges au profit de syndicats réformistes ou de FO). Il est à noter que l'Allier se positionne 5ème en pourcentage de voix sur les 39 listes présentées par la CGT dans toute la France.

Nous devons dès à présent faire une analyse fine des résultats de ces élections au niveau national, mais aussi au niveau du département.

Il est raisonnable que nous ayons un regard avisé sur nos forces et nos

faiblesses.

Une réflexion est à apporter sur la conduite de notre campagne électorale et nous devons mettre à jour les carences et difficultés rencontrées lors de ces élections, afin d'être encore plus en capacité de faire de la CGT une organisation reconnue par les salarié-es.

Ne perdons pas de vue que la mesure de la représentativité syndicale s'exécute à partir des résultats, que ce soit dans le public ou bien dans le privé. Nous devons faire en sorte que la CGT soit la plus présente possible, chaque protocole est l'occasion pour constituer une liste. Dans nos UL, nous devons aider les salarié-es qui viennent nous voir (souvent pour des problèmes de droits) à s'organiser, se syndiquer et présenter des listes.

Didier Blondet.

ELECTIONS MSA



Jean COUDERT est Administrateur CGT de la MSA d'Auvergne, caisse qui, contrairement à la Sécurité Sociale, a conservé l'élection d'administrateur salarié.

Echo Flash profite de cette rencontre pour recueillir son sentiment sur le prochain scrutin.

Au mois de janvier 2015 (du 12 janvier au 27 janvier), l'ensemble des ressortissants (actifs et retraités) du monde agricole, chefs d'exploitation, salariés, employeurs de main d'œuvre, est appelé à élire ses représentants au Conseil d'Administration des Caisses de Mutualité Sociale Agricole.

Notre régime est le seul dans lequel les assurés sociaux conservent

le droit de désigner directement leurs représentants, droit qui est dénié aux salariés et retraités du régime général.

Le Collège 2, qui nous concerne plus, est composé des salariés d'exploitation, des ouvriers forestiers, des salariés des scieries, des entreprises horticoles, des organismes agricoles : Chambre d'Agriculture, Crédit Agricole, Coopératives, Centres de gestion, Mutualité Sociale Agricole.

Comme pour chaque élection, chaque voix est importante. La CGT présente des candidats dans tous les cantons du Département de l'Allier. Plus la CGT aura d'élus cantonaux, plus nombreux seront ses représentants au Conseil d'Administration de la Caisse.

Le résultat des élections et l'ensemble des voix CGT obtenues, donnent de la force à nos combats revendicatifs pour la défense et l'amélioration de notre protection sociale.

La bataille pour les élections à la Mutualité Sociale Agricole : recherche de candidats, campagne pour inciter les électeurs à voter CGT est un moment de mobilisation de tous nos militants : responsables syndicaux, représentants CGT dans les conseils d'administration, élus cantonaux, ceci en liaison avec les Unions Locales et l'Union Départementale.

Ce travail en commun doit nous permettre d'améliorer la représentation CGT à l'intérieur de la Caisse d'Auvergne.



ÉVOLUTION DE LA PRESSE CGT

C'est au mois de mai 2014, devant l'émotion suscitée par les difficultés économiques rencontrées par la NVO que le Comité Confédéral National décide une refonte totale du magazine de la CGT. Depuis que de chemin parcouru. Un vrai challenge qui aboutit en ce mois de décembre à proposer à nos organisations un journal bi média NVO numéro 0 couplé avec l'envoi du *Peuple* statutaire.

Bref rappel des décisions du CCN.

Pour pérenniser l'entreprise de presse CGT et devant les difficultés auxquelles elle fait face, le Comité Confédéral décide :

1°) La création du journal bi média NVO qui, en plus d'un support papier traditionnel, de 52 pages, à raison de 10 numéro par an, complètement remanié (ligne éditoriale, charte graphique, pagination et fréquence de parution...) s'adjoint un site électronique d'appui NVO.fr qui permet d'accroître la réactivité et l'actualité au magazine papier, plus une news-letter hebdomadaire...

2°) Une campagne d'abonnement offensive à destination des syndicats, des militants...

3°) Un financement solidaire permettant temporairement pour 2014 / 2015 (en amont de réalisations d'objectifs d'abonnements) d'assurer la pérennité de l'entreprise de presse

« La vie ouvrière ».

4°) La transformation et la rénovation du site CGT-Fr au profit de macgt.org.

5°) Un véritable état des lieux des outils et moyens de communication CGT.

L'Union Départementale CGT de l'Allier a été associée à la mise en œuvre des décisions du CCN puisqu'elle est l'une des 7 Unions Départementales qui composent (en plus de 7 Fédérations, 2 Régions et 4 membres de la Direction Confédérale) le groupe de travail confédéral.

Un nouveau journal pour une nouvelle ambition.

Après plusieurs rencontres associant le conseil éditorial, le collectif d'impulsion et d'animation de l'abonnement et le collectif de travail confédéral auquel nous participons, le CCN de novembre a pu valider le travail fourni et la proposition de maquette qui lui a été soumise après quelques modifications.

Il a été acté que les syndicats de l'Allier participeraient à l'évaluation de la nouvelle formule. Il s'agit du syndicat d'Adisséo (UL Commeny – Privé) et le Sivom Nord Allier (UL Moulins – Public).

La campagne d'abonnements, elle, reste à préciser et tous les dispositifs ne sont pas encore connus.

Actuellement le nombre d'abonnements dans le département de l'Allier est de 172. Ce chiffre est notoirement insuffisant face aux défis, tant en terme de bataille idéologique, qu'en matière d'équilibres financiers de la NVO et nous devons donc examiner plus précisément les objectifs à définir pour notre département.

Nous reviendrons plus en détail dans les prochaines éditions d'Echo-Flash sur les dispositions que nous serons amenés à prendre en la matière.

Jean-Pascal Pradel.

Dernier vol pour Sylvaine.



Le 26 novembre dernier, après des années de luttes, Sylvaine Masson nous quittait, emportée par les suites d'une longue maladie à l'âge de 58 ans. Tout ceux qui l'ont côtoyé, ses camarades, ses proches...ont ressenti une peine immense tant le vide qu'elle laisse est important à combler.

Jusqu'au bout, elle aura su mêler dignité et pudeur dans ce qui s'est révélé comme son dernier combat.

Car, en effet, Sylvaine était de celles qui ne se résignait pas. La fougue et la vigueur qu'elle mettait au service de ses convictions, dans l'aide et l'accompagnement qu'elle apportait quotidiennement aux salariés et aux syndicats dans les établissements de santé auprès desquels elle a œuvré pendant de nombreuses années, engageaient au respect même de la part des plus virulents adversaires.

Lorsqu'elle s'est engagée dans la CGT en 1997 auprès du syndicat du centre médical F. et M. Mercier (rebaptisé depuis la fusion avec le site de St Pourçain : Hôpital Cœur du Bourbonnais), elle l'a fait après mûre réflexion, forte de l'expérience positive d'une démarche syndicale novatrice, impulsée par l'organisation. Très vite, car elle a souhaité prendre une part active dans ce syndicalisme qu'elle découvrait et qui la séduisait, elle s'est impliquée dans le militantisme auprès de l'Union

Syndicale CGT de la Santé et de l'Action Sociale de l'Allier dont elle devient la principale animatrice en 2002 et ce jusqu'en 2011.

Parallèlement, très rapidement remarquée, elle est sollicitée pour rejoindre la direction de l'UD en 1997 et assurera également le rôle de Secrétaire Générale adjointe de l'Union Locale de Moulins pendant de nombreuses années.

Devenue membre du Bureau et du Secrétariat de l'UD en 2003, elle accepte de mener l'activité de la formation syndicale départementale, puis celle de la politique financière de l'organisation (trésorerie), tâche qu'elle assumera jusqu'à son départ lors du dernier congrès de l'UD de Vichy en mars 2014.

Les camarades de la CE de l'UD ont su apprécier le nouvel élan qu'elle a impulsé pour moderniser le rôle de notre direction départementale, en améliorant son efficacité dans les prises de décisions. Féministe convaincue, elle s'est engagée dans le collectif « femme-mixité » de la Fédération Santé CGT.

Entière dans son engagement syndical, elle était également passionnée par l'aviation. Présidente du club de construction amateur à l'aéro-club de Montbeugny. Pilote, elle a également contribué à la construction d'un biplan.

Amoureuse de ces grands espaces, nous espérons tous que nos pensées affectueuses soient portées par les courants aériens et l'accompagnent dans ce dernier voyage.

FORMER LES MEMBRES DU COMITÉ D'ENTREPRISE



L'Union Départementale de l'Allier, dans le cadre de la formation syndicale, a organisé du 20 au 24 octobre 2014, à Montmarault, son stage annuel en direction des membres du Comité d'Entreprise.

Neuf stagiaires, très motivés étaient présents, tous issus d'entreprise du bassin montluçonnais.

Objectif rempli.

L'ambition de cette formation était de fournir aux élus du Comité d'Entreprise les outils nécessaires pour exercer leur mandat, en lien avec la démarche CGT.

Les neuf stagiaires, tous élus du Comité d'Entreprise, avaient pour la plupart des fonctions en son sein (secrétaire, trésorier, etc...).

La formation n'avait pas pour unique contenu : le rôle économique du Comité d'Entreprise.

La nouvelle formule de cette session avait revu l'intégralité des thèmes qui répondaient aux problématiques suivantes :

Quel mandat ? Quel statut ? Quelles fonctions ? Quelles attributions économiques ? Quelles attributions sociales et culturelles ? Quelle démarche CGT ?

Pourquoi aborder ainsi les thèmes ? : voilà la question que s'est posée le collectif formation de l'UD de l'Allier.

La réponse apportée fut : Comment exercer correctement et efficacement son mandat d' élu Comité d'Entreprise, dont le rôle dans les entreprises est d'importance capitale ?

Il est apparu nécessaire d'appréhender parfaitement le statut d' élu pour pouvoir user des pouvoirs dont ce dernier dispose pour s'investir dans la gestion des entreprises, et cela au service des

salariés, en mettant en application les valeurs et les repères CGT.

Une fois le statut défini, les fonctions possibles, voire obligatoires, inventoriées, comment alors utiliser ses prérogatives d' élu CGT ?

Dans le détail.

Les travaux interactifs, par binômes, ont satisfait les attentes des stagiaires. L'inventaire des différentes attributions qui permettent de s'investir dans la gestion des entreprises a permis d'approfondir les différents pouvoirs détenus, et sont ignorés, des élus du Comité d'Entreprise.

Un long moment de débat, lors de la restitution des travaux, a mis en évidence le rôle de l' élu CGT dans l'implication de la gestion de l'entreprise au service des salariés et non au profit du capital.

Les stagiaires ont apprécié les échanges nombreux, fructueux et constructifs qui ont permis de se réapproprier les repères CGT.

Il en a été de même, lors des travaux sur les activités sociales et culturelles. Lors du débat sur ce thème, les stagiaires ont redécouvert les enjeux de ces activités, dans le cadre de l'émancipation et du mieux être des salariés.

La session s'est déroulée dans une ambiance de camaraderie intense et empreinte d'immense curiosité.

A l'issue de celle-ci, les stagiaires très satisfaits, motivés et convaincus de la démarche CGT, en direction des élus du Comité d'Entreprise, ont décidé de se retrouver en 2015 pour approfondir leurs connaissances après avoir exercé leur mandat pendant un an.

Les formateurs ont apprécié l'implication active et militante des stagiaires tout au long de la semaine. Ils ont informé le collectif Formation du souhait des stagiaires de poursuivre cette formation.

L'Union Départementale de l'Allier a retenu cette proposition et l'a intégrée dans le plan de formation 2015.

Rendez-vous est donc pris en 2015, pour une nouvelle session d'approfondissement.

Fabienne Comiti

Stage formateurs

L'UD organise du 9 au 13 février 2015 un stage « formateurs ». Ce stage est utile, non seulement pour animer ou intervenir dans les différentes actions de formation dans nos UL ou syndicats, mais également pour nous permettre de conduire efficacement nos réunions.

Inscrivez-vous auprès de l'UD et faites votre demande auprès de votre employeur avant le 7 janvier 2015.



LA CGT DANS L'ACTION POUR LE DROIT AU REPOS DOMINICAL

Le ministre de l'économie a déposé un projet de loi relatif, entre autre, à l'extension des horaires d'ouvertures des commerces.

Le nombre annuel d'ouvertures dominicales passeraient de 5 à 12 par an.

Le MEDEF, évidemment, applaudit ne se souciant guère que de son intérêt.

La bataille que nous engageons contre ce projet de loi concerne l'ensemble de la CGT. Avec ce projet le gouvernement compte bien déréglementer le droit au repos dominical. Demain ce serait 12 mais après demain pourquoi pas 52 dimanches qui devront être travaillés et pas seulement dans le commerce. Qui dit commerces ouverts dit transports de marchandises et de personnes, courriers, banques, crèches, entreprises de maintenances etc...

La déréglementation portera



aussi sur la rémunération. Aujourd'hui, certains salariés du commerce (malheureusement pas tous) peuvent bénéficier de la loi et du paiement double des heures travaillées, la nouvelle loi prévoirait la négociation par branche de cette rémunération.

Le MEDEF nous fait la leçon avec le « coût du travail », il semble que pour eux, dans le commerce, les salariés auraient un coût la semaine mais pas le dimanche ? Même en payant double leurs salariés, l'ouverture des magasins resterait rentable,

c'est à ne plus rien comprendre de leurs discours !

Au-delà de ces aspects, c'est bien sûr le choix de la société que l'on souhaite qui est en jeu. Pour la CGT le droit au repos dominical reste un des repères primordial pour une société saine et équilibrée.

La CGT s'est donnée les moyens d'impulser la lutte dans notre département puisque trois jours de déploiement se sont déroulés dans nos trois bassins d'emploi que sont Moulins, Vichy et Montluçon. Ce sont plus de 2 000 tracts, adressés aux salariés du commerce et aux clients, qui ont été distribués.

Ensemble disons : « non Monsieur Macron, l'ouverture des magasins les dimanches n'est pas une solution à l'absence de croissance, écoutez plutôt les propositions de la CGT et ne plus céder aux sirènes du MEDEF ! ».

Didier Blondet

Les syndicats ne sont pas des vaches à lait.

C'est par une démarche brutale apprise par voie de presse, sans débat, ni concertation que la Municipalité de Montluçon s'apprête à remettre en cause la gratuité des locaux dévolus au fonctionnement des organisations syndicales.

Comme étrennes, dès 2015, le projet de leur faire financer au minimum les 37 000 € de charges était à l'ordre du jour du Conseil Municipal qui se déroulait le 18 décembre.

Hormis la CGC, l'ensemble des organisations syndicales ont répondu à l'invitation de la CGT pour dénoncer cette mesure déloyale qui nie le rôle social et l'apport du syndicalisme au bien être de l'ensemble des salariés.

Ce 18 décembre les syndicalistes sont venus en force investir le Conseil Municipal pour être, enfin, entendus sur un sujet où leur expression est essentielle (voir photo de la UNE).

Comme à son habitude la majorité municipale a souhaité bâillonner cette expression, mais a dû se résigner devant la persuasion des syndicalistes.

Nous reviendrons plus en détail sur ce projet lors de notre prochaine édition.